



Pôle académique des bourses nationales

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/19-832-49 du 11/11/2019

**BOURSES NATIONALES DE COLLEGE PRIVE - RETENUES SUR BOURSE - ANNEE SCOLAIRE  
2019-2020**

Références : Décret N°2016-328 du 16 mars 2016 - Circulaire ministérielle n°2018-086 du 24 juillet 2018 (B.O.E.N n°30 du 26/07/2018) - Note ministérielle du 28 juin 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-086

Destinataires : Mesdames et Messieurs les directeurs de collège privé

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note relative aux retenues sur bourse de collège privé pour absences injustifiées pour l'année scolaire 2019-2020, accompagnée d'une annexe.

*Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse

POLE ACADEMIQUE DES  
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par

Joëlle DERBAISSE

Téléphone

04 90 27 76 51

Fax

04 90 27 76 38

Mél

joelle.derbaisse

@ac-aix-marseille.fr

Stéphanie ARIZZOLI

Téléphone

04 90 27 76 16

Fax

04 90 27 76 38

Mél.

pole.bourses

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers

84077 Avignon

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à

mobilité réduite :

26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

Avignon, le 22 octobre 2019

Le Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs  
les directeurs des collèges privés

s/c de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'Éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

**Objet :** Retenue sur bourse pour absences injustifiées

**Réf. :** Décret n°2016-328 du 16 mars 2016

Circulaire ministérielle n°2018-086 du 24 juillet 2018

Note ministérielle du 28 juin 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-086

**PJ :** Imprimé « Demande de retenue sur bourse pour absences injustifiées »

Les bourses nationales d'étude du second degré de collège sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. De ce fait, l'assiduité de l'élève doit être effective et constitue une condition impérative pour bénéficier de la bourse.

Conformément à l'article D. 531-12 du code de l'éducation, en cas d'absences injustifiées et répétées d'un élève boursier, la bourse peut donner lieu à une retenue.

Cette retenue est opérée sur le paiement de la bourse lorsque la durée cumulée de ces absences excède quinze jours, dans la proportion d'un deux cent soixante-dixième par jour d'absence.

Il vous appartient de m'informer des absences injustifiées dès qu'elles excèdent quinze jours cumulés depuis le début de l'année scolaire, pour décision de suspension de paiement.

L'application ADESCO permet de demander une retenue sur bourse. Cette demande nécessite un entretien préalable avec la famille.

Vous pouvez générer et éditer l'imprimé de « demande de retenue sur bourse pour absences injustifiées » sur l'application. Cet imprimé sera adressé, au pôle académique des bourses nationales à la DSDEN 84, accompagné d'un relevé des absences.

Ensuite, toute nouvelle journée d'absence injustifiée au cours de l'année scolaire fera l'objet également d'un signalement à mes services.

Christian PATOZ

**DEMANDE DE RETENUE SUR BOURSE POUR ABSENCES INJUSTIFIEES  
BOURSES DE COLLEGE PRIVE**

Pôle académique des bourses  
nationales

Dossier suivi par  
Joëlle DERBAISSE  
Téléphone  
04 90 27 76 51  
Mél  
joelle.derbaisse  
@ac-aix-marseille.fr

Stéphanie ARIZZOLI  
Téléphone  
04 90 27 76 16  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
pole.bourses  
@ac-aix-marseille.fr

Fax  
04 90 27 76 38

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016  
Circulaire n°2018-086 du 24 juillet 2018  
Note ministérielle du 28 juin 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-086

NOM et prénom du boursier : .....

Etablissement : .....

Classe fréquentée : .....

Avertissement adressé à la famille le : .....

Nb de jours d'absence injustifiée : ..... **jours entiers** (joindre un état des absences)

Fait le ..... à  
Le chef d'établissement

**Décision du Directeur académique :**

- RETENUE : .....jours  
 REJET DE DEMANDE DE RETENUE

Fait à Avignon, le .....

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de Vaucluse

**Christian PATOZ**